Contribution d'EDF suite à la mise en concertation du document :

« Effets des ajustements diffus sur le compte Ajustements-Ecarts pendant la phase d'application des règles transitoires »

16 décembre 2009

EDF partage l'analyse de RTE concernant les effets sur le compte "Ajustements - Ecarts" de l'activation sur le Mécanisme d'Ajustement d'offres d'effacement diffus pendant l'expérimentation.

Concernant leur financement, EDF rappelle que les règles transitoires de mise en oeuvre de l'expérimentation Ajustements Diffus précisent à l'article 2.2 : "Ces effets seront évalués pendant l'expérimentation et les Acteurs d'Ajustement diffus s'engagent à les compenser vis à vis des responsables d'équilibre impactés." A ce titre, il convient de préciser les modalités de facturation que RTE mettra en place pour chaque Acteur d'Ajustement diffus ayant participé à l'expérimentation.

A noter dans le corps du document de travail, une coquille : paragraphe 2.1 : le déséquilibre du compte de gestion « Ajustements- Ecarts » lié au calage spatial est dû au calage spatial à la baisse des consommations profilées et non corrigées. En effet, la consommation profilée des RE ne tenant pas compte des ajustements diffus activés, le coefficient de calage spatial, qui prend en compte le soutirage réel des clients et donc les ajustements diffus activés, va recaler à la baisse les consommations profilées.

GT de la Commission Accès Marché du CURTE :

« Intégration des effacements diffus dans le modèle de marché »